

INFOS SUR LE REGIME COMPLEMENTAIRE DE COUVERTURE DES FRAIS DE SANTE

NUMERO 6 - Vendredi 24 octobre 2008

L'Espace *Complémentaire santé* du site Internet de l'Ucanss évolue au rythme des mises à jour de ses contenus. Vous trouverez une rubrique distinguant d'une part les bulletins d'information et d'autre part une rubrique expliquant les procédures d'adhésion. Cette évolution vous améliore la lisibilité des autres documents, accessibles directement par la page d'accueil de l'espace.

Procédures d'adhésion :

Un tableau « Processus d'adhésion saisie en masse » rappelle les rôles des organismes et des assureurs dans la procédure d'adhésion des salariés. Ce dernier est accompagné des règles d'alimentation du fichier des adhésions, d'une notice de constitution des lots d'adhésion et de la liste des organismes valideurs.

Un bordereau d'envoi des pièces vous permettra de préparer la transmission des fichiers à votre assureur de rattachement.

Transmission sécurisée des fichiers d'adhésion :

Cette information complète le tableau général du processus d'adhésion qui figure sur le site. Rubrique processus d'adhésion.

Les fichiers doivent être transmis aux assureurs dans des conditions de sécurité maximum (cf info numéro 4).

- L'accès au fichier EXCEL, enregistré sur CD, doit être verrouillé par un code sécurisé que vous choisirez (outils > options > mot de passe pour lecture),
- Le CD doit être remis à un transporteur sous pli scellé contre récépissé, ou envoyé par exception en Chronopost, à destination de l'assureur auquel chaque organisme est affilié,
- Le code d'accès au fichier EXCEL est envoyé par mail à l'assureur.

Déclaration auprès de la CNIL :

Votre organisme va transmettre aux assureurs des informations personnelles concernant vos salariés et de leurs ayants droit. Le traitement de ces données requiert une déclaration auprès de la CNIL.

Vous trouverez sur le site www.ucanss.fr, espace complémentaire santé, la lettre circulaire relative à cette opération et un modèle de déclaration.

Suivi des opérations d'adhésion :

Les services RH des organismes vont remplir en ligne un questionnaire pour assurer un suivi hebdomadaire et exhaustif des adhésions. Ce tableau EXCEL permettra aux organismes d'organiser la « relance » des salariés qui n'ont pas renvoyé leur bulletin. Les assureurs quant à eux pourront ainsi effectuer un suivi de la montée en charge.

